



Avenir de MANDEURE
27 rue de l'église

SAISON 2026 / 2027

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A rendre à l'association

NOM
Prénom
Cotisation ☐
Questionnaire santé ☐

Partie réservée au moniteur

RENSEIGNEMENTS

Renseignements parents	NOM des parents (tuteur légal)	
	Prénom	
	Adresse (tuteur légal)	
	N° téléphone	
	Adresse Email pour contacts	
Renseignements enfant	NOM	
	Prénom	
	Date de naissance	
	Médecin de famille	

Veuillez mentionner les problèmes de santé de genre allergie, asthme ou autre :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) madame, Monsieur
de l'enfant autorise les moniteurs de l'association "l'Avenir de Mandeure",
à faire procéder (lors des séances), en cas d'urgence, aux interventions médicales ou chirurgicales nécessaires
et demande qu'on me prévienne par téléphone, dans les plus brefs délais, au numéro ci-dessous :

Tél fixe ou tél portable

* Supprimer les mentions inutiles

DROIT A L'IMAGE

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom (article 9 du code civil)

Nous sollicitons de votre part, pour la nouvelle saison, l'autorisation de faire paraître dans le cadre des activités de l'association "Avenir de Mandeure", la photo de votre enfant pour un affichage dans nos locaux, sur notre site internet ou une publication dans les bulletins et quotidiens locaux.

Je soussigné(e) madame, Monsieur
de l'enfant donne à l'Avenir de Mandeure l'autorisation de reproduire ou
de diffuser les photographies réalisées lors d'entraînements ou de compétitions.

Oui ☐ Non ☐

Avec nos remerciements

Date

Signature

Signature précédée de la mention " lu et approuvé, bon accord "



Avenir de MANDEURE
27 rue de l'église

SAISON 2026 / 2027

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

A conserver par les parents

Madame, Monsieur,

Afin de pouvoir inscrire votre enfant à la section éveil de l'enfant, nous vous demandons :

- ✓ De compléter la feuille "FORMULAIRE D'INSCRIPTION" et la rendre au moniteur,
- ✓ De compléter le questionnaire de santé ou éventuellement, de nous fournir un certificat médical.
- ✓ De régler la cotisation annuelle.

MESURES D'HYGIENE

Nous n'accueillerons pas les enfants souffrant de maladie contagieuse. **Merci de bien vouloir nous prévenir.** Ceux souffrant de verrues plantaires devront porter des chaussons. Toute égratignure ou blessure sera recouverte par un pansement adhésif. L'enfant porteur de poux sera interdit de salle.

Nous assumons les responsabilités qui nous reviennent au cours des séances et des manifestations. En cas de blessure, votre enfant devra consulter si besoin un médecin. En cas de blessure importante, une déclaration d'accident sera complétée et transmise à notre assureur (délai maximum, 4 jours après l'accident). Toute reprise d'activité sportive après convalescence, nécessite obligatoirement un certificat de rétablissement par un médecin.

COTISATION ANNUELLE

Un enfant	50,00€
Deuxième enfant	40,00€
Troisième enfant	25,00€

Un tarif dégressif s'applique, lorsque plusieurs membres d'une même famille d'un même foyer fiscal sont adhérents à l'activité.

Les chèques seront établis au premier versement et libellés l'ordre de l'Avenir de Mandeure.

Possibilité de règlement en 2 échéances, mais **la totalité du règlement doit être remis à l'inscription.**

SEANCES :

(Assurez vous de la présence du moniteur quand vous amenez votre enfant)

Le mercredi de 14h00 à 15h00 à la salle de l'Avenir situé au 27 rue de l'église.

- ✓ Les cheveux longs devront être obligatoirement attachés (pas d'éveil pour les cheveux non attachés)
- ✓ Prévoir une bouteille d'eau

TENUES SPORTIVES:

- ✓ Collant, short, legging, chaussettes, ballerines, ou chaussures de salle.

Interdiction d'aller sur le praticable avec des chaussures extérieures

PARENTS : A la fin de chaque séance, vérifier que votre enfant n'a rien oublié dans la salle.
(vêtements, gourde, bouteille d'eau, montre, etc...)